

# Notre-Dame de la Paix

## 6. Droit et informatique : de la carte bancaire à la télédistribution

Les F.N.D.P. peuvent être considérées comme des pionniers en matière de droit de l'informatique, au travers du Centre de recherche « informatique et droit », en abrégé CRID, situé à la Faculté de Droit.

Les techniques et la société évoluent toujours plus rapidement que le droit. C'est ainsi que de très nombreux problèmes juridiques sont nés des multiples applications de l'informatique, et en particulier de la télématique qui associe l'usage de l'ordinateur à celui du téléphone, de la télévision, du satellite.

Entre autres problèmes, on citera l'authentification et l'intégrité des messages transmis par la télématique, avec tous les risques de fraude que cela implique et dont les USA ont déjà fait des expériences mémorables. La détermination de la responsabilité en cas de dommage causé par l'usage de l'ordinateur, la valeur juridique et la propriété intellectuelle des informations transmises, la protection de la vie privée sont tous problèmes importants qui concernent aussi bien les entreprises que le grand public. Que l'on songe simplement à la généralisation de l'usage des cartes bancaires électroniques, ou de la comptabilité sur ordinateur alors que la loi ne parle toujours que de livres comptables remplis manuellement...

Ce sont tous ces thèmes qu'approfondissent la dizaine de chercheurs du CRID, une équipe pluridisciplinaire.

Un autre domaine d'actualité est également concerné par ces travaux : les réglementations en matière de télédistribution et télécommunications, et les différents conflits ouverts ou latents entre la R.T.T., monopole public, et le privé, qui ne veut pas passer à côté d'un secteur où les profits attendus sont élevés. A cela s'ajoute encore l'adaptation technique et juridique de la presse écrite et radiotélévisée aux nouvelles possibilités offertes par l'usage conjoint de l'informatique, du satellite et de la télédistribution.

Il ressort d'ailleurs des comparaisons entre pays que la Belgique prend du retard dans le domaine des applications grand public de la télématique.

Autre problème aigu : l'apparition de normes différentes entre pays européens, ce qui risque d'entraver ou de rendre très coûteuses les connexions réseaux télématiques.

### Gare à la fraude !

Le CRID collabore à une revue internationale intitulée « Droit de l'informatique », dont un récent numéro était précisément consacré à la fraude

informatique. Un consultant de l'O.C.D.E. y prévoit « un accroissement de la fréquence des délits et de l'importance du dommage, une délinquance croissante des personnes étrangères à l'entreprise, la naissance d'une fraude informatique transnationale, une augmentation du nombre de victimes qui seront également les usagers et consommateurs, notamment dans le domaine du service bancaire automatisé » !

L'équipe du CRID travaille beaucoup sur contrats de la Communauté européenne et collabore avec d'autres centres similaires un peu partout en Europe.

Le domaine de la maîtrise sociale de l'informatique est également approfondi dans une revue trimestrielle baptisée « Journal de réflexion sur l'informatique ». Editée par l'Institut d'informatique, elle envisage le développement des nouvelles technologies en « -tique », sur base d'une interrogation : « Plutôt que de viser uniquement l'impact et les conséquences sociales de l'informatique, ne faudra-t-il pas tout autant se demander quels sont l'impact et les conséquences, sur les développements de l'informatique, des nécessités de la société ? » Tout un programme !

(J.R.I., rue Grandgagnage, 21, 5000 Namur - abonnement 400 F l'an).

Y. D.



L'équipe du Centre de recherche informatique et droit.

Photo VA 119669